

SYENSQO SHARES

PLAN
D'ACHAT
D'ACTIONS
DE SYENSQO
POUR SES EMPLOYÉS

À PARTIR DU 18 NOVEMBRE 2024

UNE NOUVELLE OCCASION DE PARTICIPER À L'AVENTURE DE SYENSQO

REJOIGNEZ-NOUS ET RECEVEZ 1 ACTION GRATUITE*

+ 1 ACTION OFFERTE TOUTES LES 2 ACTIONS ACHETÉES

www.espp.syensqo.com



SYENSQO

*Offre soumise à une condition d'emploi. Veuillez vous référer au règlement du plan.

SYENSQO SHARES

PLAN
D'ACHAT
D'ACTIONS
DE SYENSQO
POUR SES EMPLOYÉS

SYENSQO VOUS OFFRE UNE NOUVELLE OCCASION DE PARTICIPER À LA CROISSANCE DU GROUPE EN DEVENANT ACTIONNAIRE. 1 SALARIÉ SUR 4 EST DÉJÀ ACTIONNAIRE !

Notre nouveau plan est une invitation à poursuivre ou à rejoindre l'aventure !

En participant au plan d'actionnariat salarié (le « Plan »), vous pouvez acheter des actions SYENSQO à des conditions préférentielles.



QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les employés ayant signé un contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée de SYENSQO jusqu'au niveau S22, dans les pays participants : Belgique, Brésil, Canada, Chine, France, Allemagne, Inde, Italie, Japon, Mexique, Pays-Bas, Portugal, Singapour, Corée du Sud, Thaïlande, Royaume-Uni et États-Unis.

PROFITEZ DE VOS AVANTAGES

Participation à partir de 15 € par mois

Dès que le « Plan » sera ouvert, vous pourrez y souscrire en acceptant d'acheter des actions SYENSQO pour un montant minimum de 15 € ou un montant équivalent dans votre monnaie locale tous les mois (sous réserve d'un montant équivalent dans votre monnaie locale de 250 € maximum) pendant 12 mois. Les retenues seront effectuées sur votre salaire en monnaie locale selon le cycle de paie, de janvier à décembre 2025.

Recevez 1 action gratuite dès votre souscription

SYENSQO vous offre une action gratuite après votre souscription au « Plan » (c'est-à-dire après la première retenue sur salaire). Cette action gratuite vous sera attribuée à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans.

Recevez des actions gratuites supplémentaires à hauteur de votre achat

Chaque fois que vous achetez 2 actions, SYENSQO vous offre une action gratuite en proportion de votre achat d'actions. Ces actions gratuites offertes en proportion de votre achat d'actions vous seront attribuées à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans.

SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER, VOUS POUVEZ
LE FAIRE EN TOUTE FACILITÉ !

visitez notre site www.espp.syensqo.com
au lancement de l'offre.



QUE SIGNIFIE ÊTRE ACTIONNAIRE ?

En participant au « plan », vous serez actionnaire de SYENSQO.

En tant qu'actionnaire propriétaire d'actions SYENSQO :

- **Vous avez le droit de recevoir des dividendes** sur les actions que vous achetez. Ces dividendes sont automatiquement réinvestis, ce qui signifie que JP Morgan utilisera le paiement du dividende pour acheter d'autres actions au nom des participants.
- **Vous aurez le droit de participer et de voter** à chaque Assemblée Générale des Actionnaires.

Les dividendes et les droits de vote ne s'appliquent qu'aux actions achetées. Les actions gratuites offertes en proportion de votre achat d'actions et les actions gratuites ne donnent droit à aucun dividende ni à aucun droit de vote avant la fin de la période d'acquisition.

Le montant des dividendes que vous pouvez percevoir et les votes que vous pouvez exercer augmentent en proportion du nombre d'actions détenues. La valeur des actions de SYENSQO peut varier à la hausse comme à la baisse et, si votre monnaie locale n'est pas l'euro, le taux de change peut également varier à la hausse comme à la baisse.

QU'EST-CE QU'UNE PÉRIODE D'ACQUISITION ?

Pour rappel, vous serez immédiatement propriétaire des actions que vous avez achetées.

Vous deviendrez le propriétaire des actions gratuites et des actions offertes en proportion de votre achat d'actions à la fin de la période d'acquisition si vous remplissez deux conditions :

- **Vous continuez à travailler pour SYENSQO en tant qu'employé** (sauf dans des circonstances particulières définies dans les documents du « Plan ») ; et
- **Vous conservez vos actions achetées jusqu'à la fin de la période d'acquisition** (pour le plan, soit dans le cas présent, jusqu'au 31 janvier 2027).

COMMENT ÇA MARCHE ?

01 Vous choisissez un montant à verser (entre 15 € et 250 € ou l'équivalent dans votre monnaie locale) pour acheter des actions.

02 Vous recevrez 1 action gratuite dès votre premier achat, et une action gratuite offerte en proportion de votre achat d'actions chaque fois que vous achetez deux actions. Ces actions gratuites vous seront remises à la fin de la période d'acquisition si vous remplissez les conditions prévues par le règlement du plan.

03 JP Morgan Workplace solutions, l'agent administratif du « Plan », achètera des actions en votre nom, en utilisant vos retenues sur salaire mensuelles, au prix du marché et au taux de change applicable (si vous êtes dans un pays hors de la zone euro).

04 Vous serez immédiatement propriétaire des actions SYENSQO, que vous achetez et celles-ci seront conservées sur un compte à votre nom par **JP Morgan Workplace solutions**.



QUE SE PASSE-T-IL APRÈS LA SOUSCRIPTION ?

Les actions que vous achetez ne sont pas soumises à une période d'acquisition ni à un risque de les perdre.

- **Vous pouvez les vendre à tout moment** mais, si vous les vendez avant la fin de la période d'acquisition de 2 ans applicable aux actions gratuites, vous perdrez la possibilité de recevoir l'action gratuite ainsi que les actions gratuites offertes en proportion de votre achat d'actions.
- **Vous pouvez cesser à tout moment les retenues sur salaire** et vous pourrez conserver les actions achetées, ainsi que l'action gratuite et/ou les actions gratuites reçues en proportion de votre achat (à condition que vous ne vendiez pas les actions achetées avant la fin de la période d'acquisition de 2 ans).

Vous recevrez les actions gratuites à la fin d'une période d'acquisition de 2 ans si vous remplissez les conditions énoncées dans le règlement du plan.



Veuillez consulter la notice fiscale (supplément local) sur le site www.espp.syensqo.com pour obtenir toutes les informations sur les taxes qui pourraient s'appliquer dans votre pays au moment de l'acquisition.

REJOIGNEZ-NOUS ET RECEVEZ 1 ACTION GRATUITE*

+ 1 ACTION OFFERTE TOUTES LES 2 ACTIONS ACHETÉES

www.espp.syensqo.com



*Offre soumise à une condition d'emploi. Veuillez vous référer au règlement du plan.



SYENSQO